

DEPARTEMENT DU TARN



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 juin 2025
N° 20250603DL38

Conseillers et Quorum

En exercice : 12
Présents : 9
Pouvoirs : 1

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

OBJET : ACQUISITION TERRAIN LE BARRI

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 juin à 19h00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoint.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusée : Mme LANDESSE Corinne (Procuration à Mme COUGNAUD Dominique)

Absents : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Secrétaire de séance : Mme Patricia TERRAL, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme le Maire informe le conseil que dans le cadre de la sécurisation de la sortie du lotissement Route d'Arfons, nous avons pris contact avec les propriétaires de la Parcelle C0349.

Les propriétaires ont confirmé qu'ils étaient vendeurs du terrain situé Le Barri, composé de la parcelle C0349, au prix de 17 € le m². La superficie est d'environ 215 m². Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de la parcelle C0349,
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager toute procédure et à signer tout document pour mener à bien ce projet,
- **DEMANDE** à inscrire au budget de la commune la somme correspondante à ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,

Patricia TERRAL

Affiché en Mairie le 6 juin 2025

Le Maire

Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.